

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 519 522

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 00509

(54) Dispositif d'attache pour bracelet et notamment pour bracelet-montre.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 44 C 5/24.

(22) Date de dépôt 14 janvier 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 18-7-1983.

(71) Déposant : Société dite : STELUX MANUFACTURING COMPANY LIMITED. — HK.

(72) Invention de : Albert Edward Gazeley.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Office Blétry,
2, bd de Strasbourg, 75010 Paris.

La présente invention concerne des bracelets et elle peut être appliquée en particulier, mais non exclusivement, à des bracelets-bracelets.

On connaît des bracelets-montres dans lesquels le bracelet se compose de deux parties réunies en permanence par une pièce, dite plaque-agrafe, comprenant deux éléments articulés l'un à l'autre et aux deux parties du bracelet pour pouvoir passer d'une position de fermeture à une position d'ouverture dans laquelle la longueur du bracelet est augmentée pour permettre le passage de la main de l'utilisateur à travers le bracelet, ce qui donne la possibilité de retirer le bracelet du poignet de l'utilisateur. Des moyens sont prévus pour maintenir de façon amovible la plaque-agrafe dans sa position de fermeture. Lorsque le bracelet est porté, avec la plaque-agrafe en position de fermeture, cette plaque-agrafe est interposée à l'état replié sur elle-même entre le bracelet et le poignet de l'utilisateur, de telle manière qu'elle est cachée à la vue dans une large mesure. Lorsque la plaque-agrafe est mise en position d'ouverture par dégrafage, elle se déplie en maintenant un assemblage entre les deux parties du bracelet, tout en augmentant la longueur du bracelet.

On connaît également des bracelets - montres dans lesquels deux parties d'un bracelet sont reliées en permanence par une plaque-agrafe présentant deux éléments d'extrémité qui sont articulés à un élément médian. Des exemples de bracelets de ce genre sont décrits dans les mémoires des brevets britanniques n° 405 452, 661 609, 703 493 et 703 494. Toutefois, dans ces bracelets connus, ou bien il n'y a pas de mécanisme d'attache, le bracelet étant maintenu en position de fermeture par un

mécanisme à ressort, ou bien les parties respectives du bracelet ne sont fixées qu'à la plaque-agrafe lorsque le bracelet est attaché, et non l'une à l'autre.

D'après la présente invention, un bracelet, par exemple pour une montre, comprend deux parties reliées en permanence par une plaque-agrafe, cette plaque-agrafe présentant deux éléments d'extrémité dont chacun est articulé à un élément médian et à une partie respective du bracelet, les dimensions relatives et la disposition des éléments étant telles qu'on puisse diminuer et augmenter la longueur du bracelet, respectivement en mettant la plaque-agrafe dans une position de fermeture et hors de cette position, dans laquelle l'élément médian est appliqué au contact du poignet de l'utilisateur et les éléments d'extrémité sont pris en sandwich entre l'élément médian et les deux parties du bracelet, le bracelet comportant un crochet d'encliquetage pour réunir de façon amovible les extrémités des parties du bracelet, tout en maintenant la plaque-agrafe dans sa position de fermeture.

Le bracelet de la présente invention offre cet avantage que lorsque la plaque-agrafe est débloquée, les forces brusques éventuellement exercées sur la plaque-agrafe par les parties du bracelet que l'on cherche à séparer ont tendance à s'annuler mutuellement, ce qui donne un fonctionnement équilibré. Cet effet ne peut évidemment pas être obtenu avec une plaque-agrafe à deux éléments, car dans ce dernier cas les deux éléments se replient au contact de la même partie du bracelet.

En outre, en raison du fait que les deux extrémités du bracelet sont rattachées l'une à l'autre de façon amovible par un crochet d'encliquetage et qu'elles ne sont pas simplement en prise avec la plaque-agrafe, on peut faire en sorte que quand le bracelet est attaché, son aspect extérieur ressemble à celui d'un bracelet classique formé d'un certain nombre de petits maillons, ce qui donne un aspect esthétique qui est meilleur que celui de bracelets de l'état antérieur.

de la technique, dans lesquels les extrémités d'un bracelet s'attachent à la partie médiane d'une plaque-agrafe.

Le crochet d'encliquetage joint les extrémités voisines des deux parties du bracelet reliées en permanence par la plaque-agrafe. De préférence, le crochet d'encliquetage comprend un crochet attaché à l'une des parties d'extrémité du bracelet et un élément coopérant sur l'autre partie du bracelet. L'élément coopérant peut être fourni par l'assemblage pivotant entre la partie en question du bracelet et l'élément d'extrémité voisin de la plaque-agrafe.

Il est donné ci-après, à seul titre d'exemple et en référence aux dessins annexés, la description d'une plaque-agrafe et d'un bracelet suivant un mode de réalisation préféré de la présente invention.

La fig. 1 est une vue en perspective de la plaque-agrafe et des maillons d'extrémité du bracelet, la plaque-agrafe étant en position d'ouverture.

La fig. 2 est une vue correspondant à celle de la fig. 1, la plaque-agrafe étant repliée sur elle-même vers sa position de fermeture.

Les fig. 3 et 4 sont respectivement des vues latérale et en plan de la plaque-agrafe et des deux maillons, représentant la plaque-agrafe dans sa position de fermeture.

Pour se référer tout d'abord à la fig. 1, un bracelet suivant la présente invention comprend une plaque-agrafe à trois éléments, ses éléments extérieurs 10, 11 étant articulés aux maillons d'extrémité 13, 14 du bracelet et à un élément médian 16 de la plaque-agrafe. Comme on le voit sur les dessins, les éléments 10, 11 et 16 de la plaque-agrafe ont tous une forme courbe pour épouser la courbure du poignet humain lorsque la plaque-agrafe est dans sa position de fermeture représentée sur les fig. 3 et 4.

Sur les fig. 1 et 2, on peut voir que le maillon d'extrémité 13 présente une fente en 18. Cela permet que l'assemblage pivotant 19 entre ce maillon et l'élément 10 de la plaque

coopère avec un crochet 20 qui s'étend rigidelement à partir de l'autre maillon d'extrémité 14. Dans la position de fermeture de la plaque-agrafe, le crochet 20 pénètre dans la fente 18 pour saisir l'assemblage pivotant 19, la face extérieure du crochet 20 fermant complètement la fente 18 (voir fig. 4).

Outre l'avantage du fonctionnement équilibré dont il a été question précédemment, le bracelet à plaque-agrafe à trois éléments de la présente invention présente aussi des 10 avantages de style et d'adaptation intime au poignet, en comparaison des modèles connus de bracelets à plaque-agrafe.

On comprendra aisément que l'invention n'est pas limitée par les détails de la forme de réalisation particulière qui a été décrite ci-dessus. En particulier, de multiples 15 modifications et variantes peuvent être apportées à ces détails, sans que l'on s'écarte pour autant du cadre de l'invention.

- REVENDICATIONS -

1.- Dispositif d'attache pour un bracelet, comprenant deux parties destinées à être incorporées dans le bracelet, ces parties étant reliées en permanence par une plaque-agrave, caractérisé en ce que la plaque-agrave comprend deux éléments d'extrémité (10,11) dont chacun est articulé à un élément médian (16) et à une extrémité (13,14) d'une partie respective du bracelet, les dimensions relatives et la disposition des éléments étant telles que les deux parties puissent être rapprochées et éloignées l'une de l'autre, pour diminuer et augmenter la longueur du bracelet, en mettant respectivement la plaque-agrave dans une position de fermeture et hors de cette position, dans laquelle les éléments d'extrémité sont pris chacun en sandwich entre l'élément médian et la partie respective du bracelet, le dispositif comportant un crochet d'encliquetage (20) pour réunir de façon amovible les extrémités desdites parties du bracelet, tout en maintenant la plaque-agrave dans sa position de fermeture.

2.- Dispositif d'attache selon la revendication 1, caractérisé en ce que le crochet d'encliquetage comprend un crochet sur l'extrémité de l'une des parties de bracelet et un élément coopérant sur l'extrémité de l'autre des parties de bracelet.

3.- Bracelet dans lequel est incorporé un dispositif d'attache selon les revendication 1 et 2.

1

1

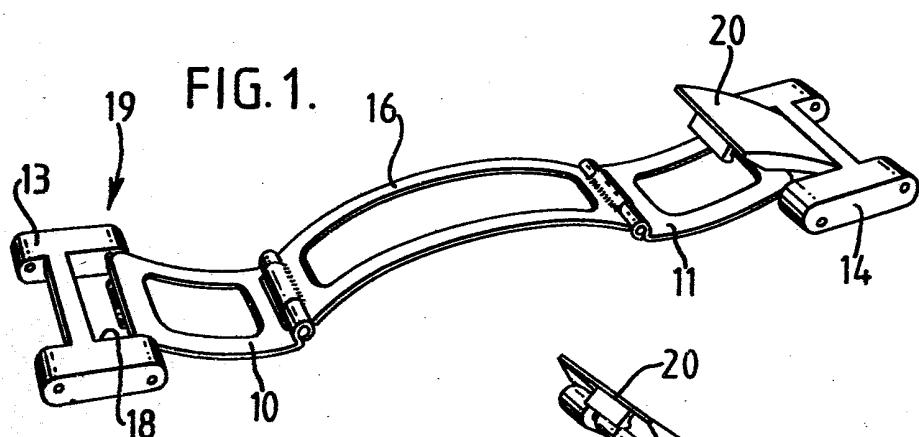


FIG. 1.

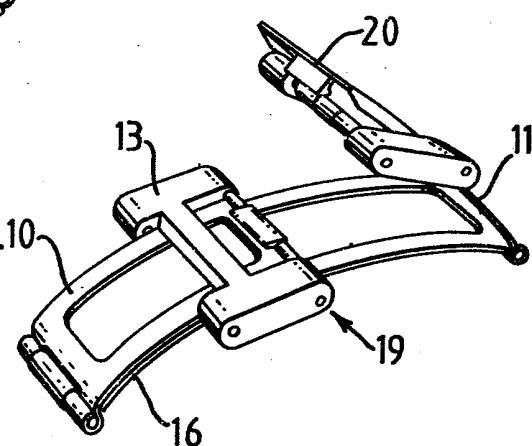


FIG. 2.10

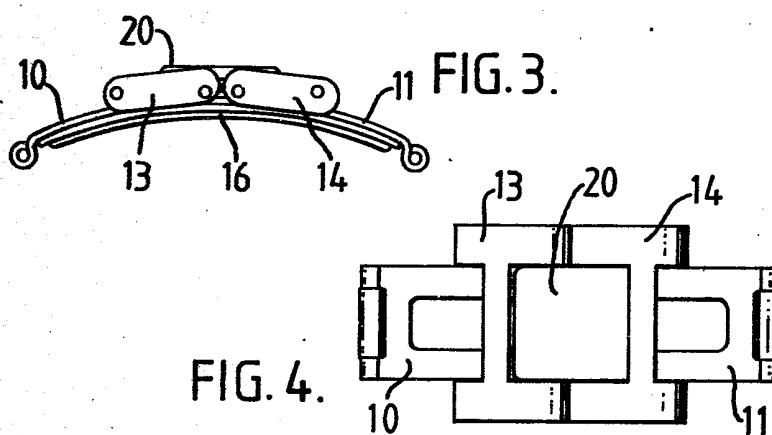


FIG. 3.

FIG. 4.

